Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251208-DB_2025_100-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 8 décembre 2025	N° DE L'ACTE : DB- 2025-100

Le lundi 8 décembre 2025, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 2 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 16 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 16

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251208-DB_2025_100-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 8 DECEMBRE 2025	DELIBERATION
	Direction Pilotage administratif et Relations aux communes	N° DE L'ACTE : DB- 2025-100
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS		
Objet : Achat Public - Signature du marché relatif à la fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte des déchets ménagers en habillage bois		

Rapporteur : Monsieur Ronan TRELLU

Dinan Agglomération est compétente en matière de collecte des déchets. Dans le cadre de cette compétence, il est nécessaire de renouveler l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de colonnes aériennes en bois.

Il s'agit de colonnes pour la collecte des déchets ménagers déposés par les usagers du service en points d'apport volontaire, pour différents flux : ordures ménagères, multi-matériaux (emballages ménagers recyclables et papiers) et verre.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois reconductible trois fois 12 mois. Le montant maximum est fixé à 200 000 € H.T. par an, soit 800 000 € H.T. sur 48 mois.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions de l'articles R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 18 septembre 2025 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et sur le profil acheteur de Dinan Agglomération, Mégalis Bretagne, avec pour date limite de remise des offres le 31 octobre 2025 à 18h00.

Compte tenu des prestations demandées aux titulaires, il a été indiqué dans le règlement de consultation que les offres seraient analysées au regard des critères pondérés de la manière suivante :

Critère et pondération	Type	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Prix	*Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT*
2. Dimensions et résistance (15 %)	Valeur technique	*Volume utile, dimensions, poids de charge, résistance, épaisseur ossature en acier avec renforts, épaisseur des lames en bois, type de bois utilisé*
3. Système de préhension/vidage (10 %)	Valeur technique	*Description, du système, à l'intérieur de la colonne, (positionnement et type de système permettant, l'ouverture, des trappes), type des trappes, angle d'ouverture des trappes*
4. Performances environnementales (10 %)	Critère environnemental	*La fabrication* *La livraison : type de camion utilisé et organisation des livraisons* *Possibilité de ne remplacer, du fait de leur grande facilité de démontage, que les parties de bois strictement nécessaires* *Recyclage des matériaux en fin de vie*

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251208-DB_2025_100-DE

Critère et pondération	Type	Descriptif
5. Fonctionnalité de la colonne (5 %)	Valeur technique	*Insonorisation des colonnes verre, présence de clapet/bavette au niveau de l'orifice d'introduction des déchets interchangeables des flux, qualité impression de la signalétique*
6. Garantie et maintenance (5 %)	Valeur technique	*Durée de garantie, durée d'approvisionnement des pièces détachées et formation à la maintenance*
7. Délai de livraison (5 %)	Valeur technique	

Quatre soumissionnaires ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 novembre 2025 a attribué le marché de la manière suivante :

Attributaire	Montant du détail quantitatif estimatif en € HT pour 1 an
QUADRIA	205 751,30 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1, relatif aux communautés d'Agglomération,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-2 portant sur l'appel d'offres, et R. 2162-2, R. 2162-4 2° et R. 2162-13 à R. 2162-14 portant sur les accords-cadres à bons de commande,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'Appel d'Offres en date du 24 novembre 2025,

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires au service achat public de Dinan Agglomération.

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché,
- **Autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-200068989-20251208-DB_2025_100-DE

Délibération adoptée à l'unanimité

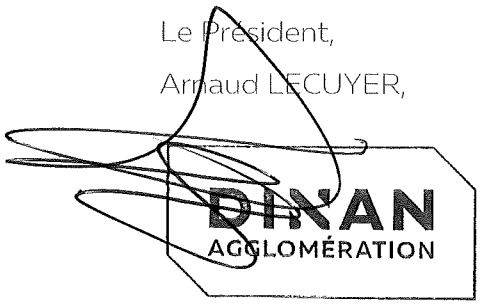
Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 09 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,



Le Président,
Arnaud LECUYER,



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr*. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*